

APERÇU DES FRAIS DE SERVICE (B2B)

Applicables conformément aux articles 6 et 8 des Conditions générales B2B.

Frais	Montant (CHF)	Explication
Rappel de paiement amical	0.–	Gratuit et envoyé par e-mail.
Lettre de rappel I	40.–	Facturée si le client ne règle pas le montant dû après le premier rappel gratuit.
Lettre de rappel II	40.–	Frais administratifs pour l'envoi de la deuxième lettre de rappel formelle en cas de non-paiement persistant.
Lettre de rappel III	40.–	Frais administratifs pour l'envoi de la troisième lettre de rappel formelle en cas de non-paiement persistant.
Frais de déblocage	90.–	Frais liés au traitement du déblocage suite à la réception du paiement après le blocage.